

R estaurant
S colaire
A nse
V ata



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ÉLÈVES DU R.S.A.V.

Manger est important pour le bon développement du corps et de l'esprit.

Les menus sont élaborés en fonction de vos besoins énergétiques, et votre repas sera pleinement profitable à votre organisme à la condition que vous consommiez tout ce qui vous est servi. Les éducateurs de salles seront particulièrement vigilants sur ce point.

Le temps du repas est aussi un temps de détente. C'est pourquoi les repas doivent être pris dans une atmosphère calme et reposante.

Ce règlement intérieur n'est pas une contrainte mais une nécessité pour le mieux-être de chacun d'entre vous et afin de favoriser les échanges entre tous (élèves, éducateurs, personnel de cuisine et de service).

D'une manière générale, vous observerez à l'intérieur du R.S.A.V. les obligations et interdits du règlement intérieur de votre établissement d'origine.

A-/ HORAIRES

- Respectez strictement vos horaires de passage :
 - o Collège Saint Joseph de Cluny → de 11h00 à 12h45
 - o Lycée Blaise Pascal → de 11h30 à 13h30
- Ne circulez pas autour de la cantine en dehors des heures de repas.

B-/ HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

- Pensez à vous laver les mains avant d'entrer dans la salle de restaurant.
- Il est interdit d'accéder à la salle de repas avec des aliments ou des boissons autres que celles qui vous y sont servies.
- Le chewing-gum est strictement interdit.
- Sont également interdits : les sacs (sauf temporairement pour les élèves du Lycée Blaise Pascal au 1^{er} service : 11h30), l'utilisation des baladeurs, des lecteurs MP3 et autres appareils à musique, des téléphones portables et tout objet dangereux.
- Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du R.S.A.V
- Détenir, consommer de l'alcool ou de la drogue, arriver sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue dans l'enceinte du restaurant scolaire sont des **fautes lourdes**

qui entraînent des **sanctions très sévères**, et pouvant aller jusqu'à une **exclusion temporaire ou définitive** de la cantine et/ou de l'établissement.

C-/ TENUE VESTIMENTAIRE

- Vous devez arriver propre, habillé décemment, chaussé correctement. Les tenues dénudées et les claquettes ne sont pas autorisées. Les tenues et tee-shirts à caractère politique ou sectaire sont strictement interdits.

D-/ DISCIPLINE

- En matière de discipline, vous vous conformerez aux consignes de la personne qui se trouve au contrôle à l'entrée du R.S.A.V et aux remarques des éducateurs de salle.
- Vous resterez calmes à votre arrivée devant la salle, lors de votre passage à la rampe de service et durant toute la durée du repas.

E-/ RESPECT DES PERSONNES ET DU MATÉRIEL

- A l'égard des personnels du R.S.A.V, vous veillerez à témoigner du même respect qu'à l'égard des professeurs et personnels de vos établissements d'origine.
- Vous veillerez à éviter toute dégradation du matériel mis à votre disposition, et à maintenir la propreté des tables et du local.
- Toute dégradation volontaire sera facturée aux familles.

F-/ REPAS

- Installez-vous selon les directives des éducateurs ou autres personnels présents dans la salle.
- Respectez la nourriture qui vous est servie et consommez la totalité de votre plateau.
- Évitez le gaspillage de nourriture, du pain comme des autres aliments.
- A la fin de votre repas, remettez chaque chaise à sa place, enlevez le pot d'eau et nettoyez votre table
- Ne jetez dans la poubelle que les papiers et les matières plastiques ; les restes de nourriture doivent rester sur votre plateau et être donnés à la plonge.

En cas de non-respect de ce règlement, les sanctions seront prises par les Directions des établissements d'origine sur proposition de l'intendante et/ou des éducateurs présents.